

Des bac + 5 et bac + 8 dans les villes Sous-préfectures afin de briser les déterminismes géographiques/sociaux et de fixer les cadres et experts sur nos bassins de vie

Août 2026

Dans la stratégie du Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures, l'implantation de **formations Bac + 5** (écoles d'ingénieurs, de commerce, spécialisations en IA... ; avec des spécialisations intelligentes liées à chaque bassin de vie) et **Bac + 8** joue un rôle de pilier **vital pour la compétitivité, l'attractivité et la croissance endogène** de ces bassins de vie, en particulier en ingénierie et dans les disciplines scientifiques (mathématique, physique, chimie, quantique, intelligence artificielle, cybersécurité...).

Il s'agit de décliner un plan Enseignement supérieur et recherche 2030 (ESR 2030).

Voici **les cinq rôles majeurs** clairement identifiés pour ces formations de haut niveau à rapidement développer dans les villes Sous-préfectures de France (et afin de rééquilibrer et de stabiliser notre République) :

1. Briser les déterminismes sociaux, qui sont devenus clairement géographiques

L'accès local à des diplômes de niveau Master/Doctorat est essentiel pour garantir **l'égalité des chances**. **La géographie en France détermine le niveau d'études**.

Actuellement, de nombreuses familles dans les villes et arrondissements Sous-préfectures ne peuvent pas envoyer leurs enfants étudier dans les grandes métropoles comme Toulouse ou Lyon ou Nantes en raison de **contraintes financières (dont le logement) et sociales prohibitives**.

Certaines villes Sous-préfectures ont une école d'infirmières (Institut de Formations en Soins Infirmiers, IFSI ; ou bien des Centres de formation d'apprentis (CFA) notamment dans le domaine industriel). C'est très précieux ; le *sourcing* local est nettement plus aisé. Ainsi à Lunéville ou ailleurs, des soignantes sont formées et irriguent l'arrondissement (en libéral ou à l'hôpital). En outre, des écoles de kinésithérapie ou autres dans le domaine de la santé pourraient être déployées dans nos villes.

Et où, lorsqu'ils partent, c'est pour ne jamais revenir. Il s'agit d'un aller simple.

Proposer ces cursus sur place permet aux **jeunes de milieux modestes d'accéder à des formations supérieures, sans rupture géographique**.

Car nos villes Sous-préfectures sont souvent excentrées, éloignées, et malheureusement **isolées** (au niveau ferroviaire, routier, limitation de vitesse à 80 km/h, éloignements successifs...). Nous sommes devenus des insulaires (1).

2. Enrayer la "fuite des cerveaux" des villes Sous-préfectures

Sans enseignement supérieur local, les jeunes talents quittent définitivement nos villes d'origine pour se former ailleurs et ne reviennent jamais, ce qui appauvrit le **capital humain** de la ville Sous-préfecture et de son arrondissement.

Le résultat est implacable : il y a seulement 4,4 % de cadres et professions intellectuelles supérieures à Châteaudun contre 20 % en Ile-de-France (Insee, 2022).

Par ailleurs, selon les indicateurs de fragilités de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT, mars 2024), "plus de 4 intercommunalités de sous-préfectures **cumulent 3 à 4 fragilités** (revenu, emploi, vacance de logement, formation)." C'est considérable.

De plus, toujours selon l'ANCT, la part de non-diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés est supérieure à la moyenne nationale ; elle s'établit à 26,5 % dans les intercommunalités de sous-préfectures. L'indicateur représente la part de la population sans diplôme, c'est-à-dire la part de la population de 15 ans et plus non scolarisée et n'ayant obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés. Il convient d'agir rapidement et très fortement, en tirant par le haut.

Les Bac + 5 et Bac + 8 permettent de **former les habitants de ces arrondissements** (formation continue, après un Lycée technique ou un Lycée des métiers, progressions dans la carrière...), de **retenir les jeunes talents**, **éviter la fuite des cerveaux** et de **fixer les compétences** sur le long terme.

Ils seront demain **disséminés et distribués sur l'ensemble de notre pays**. C'est essentiel.

Des laboratoires et des centres de recherche seraient également positionnés dans les villes Sous-préfectures ; des développements de thèse Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) avec l'industrie locale seraient en outre fortement promues. Environ 64 % des franciliens veulent quitter l'Ile-de-France (source : LinkedIn Actualités) ; **85 % des Franciliens aux envies d'ailleurs veulent toujours quitter l'Ile-de-France à moins de 5 ans**, selon "Paris je te quitte". Les chercheurs (qui sont souvent malheureusement mal rémunérés) bénéficieraient ainsi d'un coût de la vie moindre, de coûts du logement non prohibitifs, d'un cadre de vie propice, d'un art de vivre (avec un large tissu associatif, des équipements...) dans une ville moyenne.

3. Attirer et fixer des cadres et des experts

Le développement de filières de pointe (privées ou publiques), comme **l'intelligence artificielle**, dans ces villes vise à attirer des profils hautement qualifiés (ingénieurs, techniciens supérieurs), comme à Compiègne, ville Sous-préfecture de l'Oise (qui forme des Bac + 8 avec l'Université technologique de Compiègne). Par exemple, Caltech, situé en Californie, est un établissement supérieur de pointe, qui ne se situe pas à Los Angeles, mais dans sa périphérie.

Ces villes doivent avoir le meilleur, le beau, l'excellence (à Châteaubriant, à Montluçon, à Marmande, à Dieppe, à Châteaudun...). La République est une et indivisible.

Ces formations créent un écosystème qui encourage ces professionnels à **s'installer durablement avec leurs familles (dont la fameuse question de "la bataille pour faire venir le conjoint"**. Par exemple, à Valenciennes), à inscrire leurs enfants dans les clubs locaux et à s'intégrer au tissu social, industriel, économique.

La souveraineté (IA, numérique, militaire, aéronautique, pharmaceutique, quantique...) de la France passe ces villes Sous-préfectures. Le plan ESR 2030 forme son parfait complément. A terme, le déficit commercial (exportations - importations) de la France serait réduit (environ - 69 milliards d'euros en 2025).

Environ 65 % à 70 % de l'industrie française émane des villes de moins de 20 000 habitants, c'est à dire nos villes Sous-préfectures et nos arrondissements (3). L'industrie a une **importance cruciale pour l'économie française** : elle représente environ **74 % des exportations françaises** et 80 % des dépenses de recherche et développement (R&D). Un emploi industriel permet en outre de créer **1,5 emploi indirect et 3 emplois induits** dans le reste de l'économie ; l'industrie (ré)irrigue un bassin de vie.

Il y a ainsi un *continuum* (qui est central pour la France, au 21ème siècle, et pour lequel nous ne sommes pas réellement organisés) dans chaque bassin et arrondissement : **recherche** (recherche fondamentale, R&D, etc.) => **développements** (bureaux d'études, prototypes...) => **innovations** (brevets, inventions, œuvres, propriétés industrielles, startups, etc.), => **industrie** (TPE, PMI, ETI...) => **formations** (Bac + 5 et Bac + 8).

Les formations bac + 5 et bac + 8 sont consubstantielles à toute chaîne de valeur (économie de la connaissance et des innovations). Cela peut être demain l'avantage concurrentiel français. **Ce cercle vertueux** serait un puissant catalyseur *via* les provinces et les terroirs de réindustrialisation de la France par les innovations, les ETI et les formations supérieures, notamment ses ingénieurs et par exemple par l'intermédiaire des Conventions industrielles de formation par la recherche (ou CIFRE).

4. Soutenir la réindustrialisation et la souveraineté

Les formations Bac + 5 et Bac + 8 sont le corollaire indispensable du renouveau industriel, des innovations, de la spécialisation intelligente... Les théories de la **croissance endogène** rappellent l'importance du **capital humain** dans la croissance économique (Jean-François Champollion était né à Figeac, ville Sous-préfecture du Lot).

Ainsi, l'économiste Gary Becker dès 1965 développe cette analyse (il obtiendra d'ailleurs le prix Nobel d'économie, en 1992) au sujet de cette théorie centrée sur le capital humain.

Selon l'OCDE, le capital humain se définit comme l'ensemble "de connaissances, de qualifications, de compétences et de caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique." Alès, ville Sous-préfecture du Gard, avec l'école d'ingénieur des Mines, effectue ce travail depuis 1843.

Certaines autres villes Sous-préfectures bénéficient d'une dynamique universitaire, comme : Aix-en-Provence (> 41 000 étudiants), Reims (> 31 000 étudiants), Brest (> 27 000 étudiants), Saint-Denis (> 26 000 étudiants), Le Havre (11 500 étudiants), Palaiseau (11 500 étudiants), Mulhouse (> 11 000 étudiants), Valenciennes (> 11 000 étudiants), Lorient (> 7 500 étudiants) ou encore Boulogne-Billancourt (> 6 500 étudiants).

Pour que la réindustrialisation fonctionne, il convient de former un **écosystème complet** incluant le logement, l'industrie et la recherche.

- **Et répondre aux besoins des entreprises industrielles** : à Redon (ville Sous-préfecture d'Ile-et-Vilaine), le projet *Campus Esprit Industries* accueillera plus de 800 étudiants d'ici 2027 dans des secteurs clés (cybersécurité, logistique, électronique...) pour répondre aux besoins croissants des entreprises locales en **compétences qualifiées** ;
- **Et renforcer considérablement la souveraineté de la France** : en formant localement des experts dans des domaines stratégiques comme la pharmacie ou le numérique, l'aéronautique et le spatial, le quantique et la défense, **ces villes Sous-préfectures renforcent durablement la souveraineté nationale** (et avec des stratégies locales de spécialisation intelligente) ; celle-ci étant en outre ancrée dans nos terroirs (vecteur de richesse, de PIB, de dynamiques scientifiques, technologiques, industrielles).

Au total, **204 villes Sous-préfectures sur 234 comptent au moins un étudiant inscrit localement dans une formation supérieure recensée.**

Environ **337 000 étudiants** sont inscrits dans nos communes Sous-préfectures pour l'année universitaire 2024-2025. Soit **environ 11 %** des plus de 3 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France. Dans 30 communes, en revanche, aucun effectif n'apparaît.

Concernant la réindustrialisation, il est possible de s'appuyer (et de renforcer) sur le plan "France 2030" afin d'amplifier la manière dont les innovations doivent se déployer partout dans notre République : premières usines, *data centers*, *gigafactories*, innovations de rupture, biomédecine ou médecine prédictive, etc. **Nos entreprises industrielles (PMI, ETI...) ont besoin de techniciens, d'ingénieurs, de doctorants pour croître, pour se développer, pour être compétitives** ; elles ont besoin de liens resserrés avec les laboratoires de recherche et de s'ancrer encore davantage dans les villes Sous-préfectures.

Couplé à notre proposition répétée de droit à construire dans chaque ville Sous-préfecture au service de l'industrie et des technologies de pointe, notre programme d'actions prend tout son effet pour notre pays. Avec **200 hectares en plus**, chaque ville Sous-préfecture pourra choisir et développer de l'industrie.

La France n'atteindra pas **la cible de plus de 3 % du PIB dévolue en Recherche & Développement (R&D)** sans hybrider de façon plus volontaire et plus distribuée à la fois : 1) la recherche publique et l'innovation privée ; 2) les innovations au plus près et dans les chefs-lieux d'arrondissement. C'est aussi à partir du cœur des villes Sous-préfectures (là où se trouve l'industrie) et des villes moyennes que nous y parviendrons.

5. Restaurer la centralité intellectuelle dans nos villes Sous-préfectures, capitales de proximité

La perte des fonctions intellectuelles (liée à la fermeture de tribunaux ou de services hospitaliers, d'usines, de centres de développement, de bureaux d'études...) entraîne une **paupérisation intellectuelle** des villes Sous-préfectures, qui sont **des capitales de proximité**.

Fondée en 1765, l'Université de Corté (ville Sous-préfecture de Haute-Corse) compte environ 5 000 étudiants, plus de 130 formations (du baccalauréat au doctorat), 8 facultés, instituts et écoles.

Réinstaller des pôles d'excellence éducative dans chaque ville Sous-préfecture **permet de reconstruire la République** là où elle s'est effacée et de redonner une **espérance aux habitants (classes populaires, classes moyennes, classes supérieures...) de ces bassins de vie**.

L'aménagement du territoire n'est plus seulement une politique. C'est une politique d'égalité des chances.

À cet égard, les villes Sous-préfectures peuvent jouer un rôle décisif. Elles peuvent devenir les **plateformes territoriales d'accès aux droits et aux opportunités** : hôpital médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), formations supérieures (bac + 5 et bac + 8), services publics, justice, culture, mobilité, accompagnement économique, accès au numérique, etc.

Renforcer ces centralités, ce n'est pas subventionner le passé. **C'est empêcher que l'adresse d'une personne ne devienne son destin social.**

La Chine forme 1,5 million d'ingénieurs par an, en 2022 ; la France en fait 48 000, en 2023 ; contre 134 000 par an aux Etats-Unis, en 2023.

La Chine représente "donc un peu plus de 20 fois la population française, mais elle produit plus de 30 fois plus de diplômés en ingénierie dans les séries comparables disponibles. (...)

Cette stratégie produit des résultats industriels.

En 2024, la Chine a installé environ 295 000 installations de robots industriels, soit 54 % des déploiements mondiaux. La densité robotique de la Chine a atteint 470 robots pour 10 000 salariés dans l'industrie en 2023, ce qui la place devant l'Allemagne et le Japon sur cet indicateur. (...)

Il convient de réarmer la France par la formation scientifique." (2)

La France, 7ème puissance économique mondiale (avec 3 600 milliards de dollars de PIB générés par an), doit s'enorgueillir de ce plan clair, **en direction de sa géographie** (au service de ses ingénieurs), de ses 235 villes Sous-préfectures, qui irriguent - via ses arrondissements - l'ensemble du territoire national.

Il s'agit d'une puissante politique de développement de ses villes Sous-préfectures. Au service de la France et de ses Outre-mer.

Et si la France veut croître, se tourner vers l'avenir, progresser, se développer, elle doit cultiver son exceptionnel jardin : son savoir-faire scientifique et ses arrondissements.

@ : developperlesousprefectures@gmail.com

Site Internet : www.villessousprefectures.fr

Légende :

Quelques éléments sur les catégories d'entreprises en France :

. TPE (Très petites entreprises) : moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros ;

. PME (Petite et moyenne entreprise) : entre 10 et 250 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ;

. ETI (Entreprise de taille intermédiaire) : entre 250 et 4 999 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros. Le clef de la compétitivité se situe dans le nombre et la croissance des ETI (de son nombre, de ses parts de marché à l'échelle d'un continent ou au niveau mondial, de son leadership). Cela passe par les innovations, les formations de ses salariés...

(1) Lien vers cette difficulté et cette **insularité** qui progresse :

<https://villessousprefectures.fr/2025/10/19/nous-sommes-des-insulaires/>

(2) Lien vers deux tribunes sur **l'industrie** et les villes Sous-préfectures :

a.

<https://www.latribune.fr/la-tribune-dimanche/opinions/opinion-reindustrialiser-les-villes-sous-prefectures-est-une-urgence-nationale-par-fabien-verdier-maire-de-chateaudun-1032788.html>

b.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/ce-qui-fera-la-force-industrielle-de-la-france-cest-la-proximite-2191001>

(3) Lien vers la publication de Rémi Rivière :

<https://www.linkedin.com/pulse/opinion-ing%C3%A9nieurs-la-chine-pr%C3%A9pare-l-avenir-france-ses-riviere-%E6%9D%8E-bcuxe/>

SIGNATAIRES :

- Fabien VERDIER, président du Mouvement pour le développement des villes
Sous-préfectures (Eure-et-Loir, 28),
 - Philippe LANDREIN, maire de Figeac (Lot, 46),
- Pierre VERMEREN, Historien & Professeur des Universités à l'Université de Paris 1
 - Catherine PAILLARD, Maire de Lunéville (Meurthe-et-Moselle, 54),
 - Joël HOCQUELET, maire de Marmande et Président de la Communauté
d'agglomération Val de Garonne (intercommunalité* regroupant environ 62 000
habitants / Lot-et-Garonne, 47),
 - Cédric SZABO, Consultant, Spécialiste de la ruralité. Anime le blog
www.monagendarural.fr et ancien directeur de l'Association des Maires Ruraux de
France (AMRF),
 - Bernard LIPERINI, maire de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence, 04),
- Antoine SCHWOERER, Ancien conseiller ministériel, secrétaire général adjoint du
Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures,
 - Alain HUNAULT, maire de Châteaubriant et président de la communauté de
communes Châteaubriant-Derval (Loire-Atlantique, 44),

- François GERMINET, ancien Président de CY Cergy Paris Université (> 25 000 étudiants), ancien directeur du pôle Connaissance de France 2030,
- Christophe RIVENQ, maire d'Alès et président d'Alès Agglomération (Gard, 30),
- Philippe PERCHE, maire de Montluçon et président de Montluçon Communauté (Allier, 03),
 - Marie-Caroline MISSIR, Déléguée générale du Think Tank "Vers Le Haut",
- Bernard GUIRAUD, Secrétaire général du Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures, Maire de Lesparre-Médoc et président de la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île (Gironde, 33),
- Michel COSTE, maire de Céret et président de la Communauté de communes du Vallespir (Pyrénées-Orientales, 66),
 - Sébastien JUMEL, président de la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise (Seine-Maritime, 76),
- Guillaume SYLVESTRE, Universitaire et chercheur associé, trésorier du Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures,
- Jérôme GUILLEM, Maire de Langon et Président de la Communauté de communes du Sud Gironde (intercommunalité d'environ 40 000 habitants, Gironde, 33),
 - Robin PRETOT, Maire d'Istres (Bouches-du-Rhône, 13),
 - Alde HARMAND, Maire de Toul (Meurthe-et-Moselle, 54).

** : L'intercommunalité constitue l'échelle administrative et politique. Le bassin de vie (ou échelle de vie) est très souvent plus grand. Nos villes Sous-préfectures constituent **des pôles de centralités** (enseignements, industrie/économie, culture, santé, trains, sports, etc.). Ainsi, à Marmande, le bassin de vie économique global s'élève à plus de 100 000 habitants.*

La zone d'emploi de Marmande forme un périmètre économique de 131 communes, soit **101 681 habitants**, en 2022 (source : INSEE).

Nos villes Sous-préfectures sont des capitales locales. Voici quatre exemples parmi de nombreux autres qui illustrent et complètent nos différents arguments :

1. *La zone d'emploi d'**Alès** (ville Sous-préfecture du Gard) s'étend sur 172 communes et structure un bassin de vie et de travail d'environ 190 000 habitants (source : INSEE).*
2. *La zone d'emploi de **Cholet** (ville Sous-préfecture de Maine-et-Loire) s'étend sur une superficie de 1 640 km² et regroupe un bassin de vie et de travail de plus de 190 000 habitants (source : INSEE).*
3. *L'arrondissement de **Saint-Quentin** (ville Sous-préfecture de l'Aisne) englobe plus de 120 000 habitants.*
4. *Le bassin ou pays de la Vallée de **Montluçon** (ville Sous-préfecture de l'Allier) compte entre 106 000 et 115 000 habitants, selon les périmètres observés.*